

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 24 MARS 2014 A LA CASSINE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation du projet « Gessimo »
4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 décembre 2013
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 16 décembre 2013
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2013
5. Crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension de l'école primaire des Perraires
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - c. Rapport de la Commission de gestion
 - d. Entrée en matière / Discussion / Vote
6. Modification du Règlement des Structures jeunesse
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission Vie en commun, jeunesse et culture
 - c. Entrée en matière / Discussion / Vote
7. Rapports des présidents de commissions
 - a. Généralités
 - b. Commission de gestion
 - c. Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - d. Commission Energie, environnement et développement durable
 - e. Commission Vie en commun, jeunesse et culture
8. Postulats
 - a. Les zones industrielles utilisables sur notre commune
 - b. Pour plus de places de parc autour des terrains de sport
 - c. Structure d'accueil petite enfance
9. Interpellation : coût de l'électricité dans notre commune
10. Informations de l'Exécutif
11. Questions
12. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 24 MARS 2014

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général, **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse M. E. Lattion et M. A. Valvona pour le Conseil général (ci-après : CG), ainsi que M. G. Parvex de l'administration communale.

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 43 conseillers généraux.

Le quorum est donc atteint.

Pour le Conseil municipal (ci-après : CM) : 7 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- M. Maurice Chevrier, Chef du Service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais, a finalement décliné l'invitation à la séance du CG de ce soir. Vu le climat délétère qui règne, il a estimé peu propice de venir à la séance du CG. Lorsque les affaires se seront calmées, il viendra développer le sujet concernant la relation et la collaboration entre le CG et le CM.
- L'enregistrement de l'assemblée du CG du 16.12.2013 s'est arrêté en cours de séance suite à un mauvais paramétrage. Une partie du procès-verbal (ci-après : PV) mot à mot n'a donc pas été rédigée. Dorénavant les enregistrements seront doublés.
- L'assemblée du CG a lieu ce soir au lieu du 24.02.2014, afin de permettre aux différentes commissions de disposer d'un délai supplémentaire pour analyser les dossiers « Crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension des Perraires » et « Modification du Règlement des Structures jeunesse ».
- Le Bureau a examiné l'erreur signalée dans le PV mot à mot du 28.10.2013 par M. Côme Vuille : « nombre de conseillers présents 38, ont voté 3 ». La remarque était fondée. Le CG n'a néanmoins pas à se prononcer de nouveau sur ce PV qui a été accepté tel quel.
- Mme M. Delarze a déposé une résolution « Pour un trottoir à Illarsaz ». Le PDC a déposé une résolution « Système salarial des employés communaux ». Le PLR a déposé une résolution « Pour que le Chablais ne soit pas oublié ». Ces 3 résolutions seront développées aux points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (ci-après : OJ) en fonction de la date de dépôt.
- La rédaction des PV mot à mot a nécessité plus d'une centaine d'heures de travail à l'administration communale, soit un peu moins de trois semaines de travail pour une personne.

M. Bertrand Fontannaz adresse un message de sympathie aux conseillères et conseillers généraux qui ont été touchés par un deuil dans leur famille l'année passée et en ce début d'année.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui intègre les résolutions est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du projet « Gessimo »

Le projet « Gessimo » est présenté par M. Roger Morisod et Mme Emilie Chaperon, architecte de ville de Monthey. Le projet devrait débuter rapidement car les investisseurs ont déjà donné leur accord pour autant que les délais soient respectés.

4. Approbation des procès-verbaux de la séance du 16 décembre 2013

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 16 décembre 2013

Mme N. Cretton fait remarquer qu'en page 31, la réponse à sa remarque destinée à M. O. Turin n'est pas mentionnée. **M. Bertrand Fontannaz** annonce que le Bureau analysera l'erreur signalée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 16 décembre 2013

Mme N. Cretton indique qu'en page 5 §9 lettre c, il manque un 0 (zéro) à « (frs 330'000) ».

M. D. Schmid demande le remplacement de la phrase en page 5 §9 lettre c : « M. D. Schmid fait remarquer qu'au cpt. 303.311.10 Association Vieux Collombey-Muraz, la somme de frs 31'000 semble exagérée pour un livre » par « M. D. Schmid demande d'abandonner le poste car le travail est fait à double ».

Le procès-verbal, avec la remarque de Mme Nathalie Cretton et avec la demande de modification émise par M. D. Schmid, est accepté par 38 Oui, 2 Non et 2 abstentions.

5. Crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension de l'école primaire des Perraires

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée qu'en 2010, le CM a décidé d'entreprendre des démarches visant à assainir l'école des Perraires et de procéder à son agrandissement. Après avoir entrepris diverses démarches, le CM demande ce soir au CG d'accorder un crédit d'engagement de 8.34 millions portant sur la transformation et l'extension de l'école primaire des Perraires. Le Bureau a mandaté la commission Édilité, urbanisme et agglomération pour procéder à l'étude du dossier d'un point de vue technique et la commission de gestion pour se prononcer pour l'aspect financier. Vu qu'il ne s'agit pas d'un règlement, l'adoption se fait en une seule lecture.

a. Présentation par l'Exécutif

M. Olivier Turin présente le projet.

b. Rapport de la Commission Edilité, urbanisme et agglomération

Le rapporteur, **Mme Marilyne Hohenauer**, lit tout le rapport.

c. Rapport de la Commission de gestion

Le rapporteur suppléant, **M. Guillaume Joris**, lit le message d'introduction, la conclusion et le vote final.

d. Entrée en matière, discussion et vote

L'entrée en matière est acceptée par les chefs de groupe et le plénum. La discussion a lieu. **M. Olivier Turin** apporte les réponses aux questions des conseillers généraux. Le débat est clos.

MM. Alexis Gex-Fabry et Alexis Turin, présidents des commissions, n'ont rien à ajouter.

M. Yannick Buttet remercie le CG pour son soutien.

Vote pour le crédit d'engagement lié au projet de transformation et d'extension de l'école primaire des Perraires :

Résultat : oui à l'unanimité

M. Yannick Buttet remercie le CG pour son soutien. L'inauguration est agendée pour la rentrée scolaire 2016.

6. Modification du Règlement des Structures jeunesse

M. Bertrand Fontannaz indique que le CM soumet au CG une proposition de modification du Règlement des Structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire (Règlement des Structures jeunesse). La modification proposée tend à introduire la facturation forfaitaire à la place d'une facturation à la prestation. Le CM propose également des modifications qui tendent à renforcer, du point de vue de la systématique, la volonté exprimée par l'Assemblée primaire le 11 juin 2012.

a. Présentation par l'Exécutif

M. Olivier Turin présente le projet.

b. Rapport de la Commission Vie en commun, jeunesse et culture

Le rapporteur, **Mme Madeleine Delarze**, lit la recommandation et le vote final. La commission recommande d'accepter la modification du règlement en une seule lecture.

c. Entrée en matière, discussion et vote

Les chefs de groupe et le plénum acceptent l'entrée en matière. Le PLR demande toutefois que le règlement soit voté en deux lectures.

M. Bertrand Fontannaz indique que les articles modifiés du règlement seront passés les uns après les autres. Le CG s'arrêtera sur les articles qui demandent une discussion, voir un vote. Les autres propositions de modifications seront acceptées tacitement.

– Article 3 alinéa 6 : Conditions d'admission, inscriptions et contrats

M. Bertrand Fontannaz mentionne l'amendement proposé par la commission. **M. Côme Vuille** indique que le PLR aimerait ancrer des mesures plus claires dans le règlement afin que les parents sachent exactement à quoi s'attendre en cas de mesures prises à leur encontre. Il demande un amendement pour la deuxième partie : En cas de non-respect, les mesures suivantes peuvent être prises 1 avertissement, 2 sanction financière et 3 exclusion.

La proposition du PLR l'emporte sur la proposition de la commission. Elle ainsi confrontée à la proposition de la Municipalité.

Vote en faveur la proposition formulée par le PLR

Résultat : 24 oui, 18 non

La Municipalité étudiera dans le détail ce qui a été demandé par le CG.

– Article 7 alinéa 2 : Conditions financières

M. Bertrand Fontannaz mentionne la proposition de la commission consistant à ce que les changements supérieurs à 10 %, et non pas à 20% comme proposé par la Municipalité, du montant initial doivent être approuvés par le CG. Le CM ne combat pas cette proposition et laisse le CG choisir.

Vote en faveur de la proposition de la commission

Résultat : 37 oui, 3 non

L'étude de détail est terminée. La discussion finale a lieu et **M. Olivier Turin** apporte les réponses aux questions d'ordre général des membres du CG. **M. Côte Vuille** pense que le règlement pourrait se faire en 2 lectures. Le débat est clos.

M. Joël Mariaux, président de la commission, recommande d'accepter le règlement en une seule lecture.

M. Yannick Buttet explique que si le CG adopte le règlement en 2 lectures, la 2^{ème} lecture se fera en séance plénière du mois de juin. L'entrée en vigueur du règlement sera donc repoussée de six mois et il en découlerait une perte d'entrées financières. La Municipalité propose de soutenir le vote en 1 seule lecture. En parallèle, le CM a aussi la volonté de facturer les petits déjeuners et les collations aux parents mais probablement sous la forme d'un forfait afin de ne pas alourdir l'administration de la crèche et de l'UAPE. Il continuera ses travaux dans ce sens. **M. Côte Vuille** se rallie finalement à la Municipalité pour que le vote se fasse en 1 seule lecture.

Vote sur l'acceptation des modifications du règlement des structures jeunesse en 1 seule lecture

Résultat : oui à l'unanimité

Vote du Règlement avec les amendements acceptés

Résultat : oui à l'unanimité

7. Rapports des présidents de commissions

a. Généralités

M. Bertrand Fontannaz relève que :

- Le président de la Commission de gestion (ci-après : Cogest) a fourni son rapport d'activités hors du délai fixé par le Bureau. Un coup de fil pour aviser le président du CG aurait été plus collégial et courtois.
- Selon l'article 20 alinéa 3 du règlement du CG, il appartient au président d'une commission et à lui seul de convoquer sa commission et d'y inviter le président du CG.
- Les coûts annuels 2013 du CG se sont élevés à frs 76'670.-, ceux de la commission ad hoc du Règlement du CG à frs 5'120.-, ceux de la commission pour l'élaboration du ROC à frs 810.- et ceux du Bureau à frs 1'600.-.

M. Samuel Rouiller, mandaté par le Bureau, s'exprime sur les séances de commission qui durent un peu plus de deux heures et qui sont rémunérées comme 3 heures de travail en vertu de notre Règlement. Il y a trop d'heures comptabilisées pleinement alors que le dépassement au-delà des deux heures n'est que de quelques minutes. Pour des dépassements inférieurs à 30 minutes, les coûts y afférents s'élèvent à environ frs 3'000.-. Sur ces chiffres, le Bureau encourage les présidents de commission à procéder à des ajustements entre ces « minutes comptabilisées entièrement » entre les diverses séances.

M. Bertrand Fontannaz remercie les présidents de commission de leur rapport d'activité. Il indique aux conseillers généraux qu'ils peuvent poser des questions aux différents présidents. Les présidents sont invités à expliquer leur rapport d'activités.

b. Commission de gestion

Aucune question

c. Commission Edilité, urbanisme et agglomération

M. Côte Vuille demande pourquoi l'article paru dans le Nouvelliste sur le tracé de l'AOMC fait état de réflexions du législatif de Collombey-Muraz. Il demande aussi si les besoins de la population en relation

avec l'édilité et l'urbanisme ont été évalués en commission. **M. Alexis Gex-Fabry** répond que ce n'est pas le législatif qui a pris une quelconque décision. Les propos tenus dans l'article laissent malheureusement entendre que le CG s'est exprimé. La mauvaise compréhension émane du journaliste. Aucune évaluation de l'édilité et de l'urbanisme n'a été faite.

d. Commission Energie, environnement et développement durable

M. Jean-Pierre Rouiller résume l'année 2013 et annonce que le rapporteur de sa commission a donné sa démission au 31 décembre 2013 pour la tâche qu'il accomplissait.

e. Commission Vie en commun, jeunesse et culture

M. Joël Mariaux explique que les objectifs 2014 mentionnés dans son rapport ont été légèrement modifiés, du fait que le sondage demandé par sa commission à la Municipalité ne se fera pas comme prévu. Suite à la réponse du CM, l'étude sera reformulée de manière plus générale en portant sur le « Bien vivre à Collombey-Muraz », de concert avec la Municipalité.

8. Postulats

a. Les zones industrielles utilisables sur notre commune

Le postulat du groupe PDC est lu et développé par **Mme Natercia Knubel** car son auteur est excusé pour la séance de ce soir. Le postulat est combattu par l'UDC. Il n'est pas combattu par les autres groupes politiques ni par la Municipalité.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 31 oui, 9 non, 2 abstentions

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour le traiter.

b. Pour plus de places de parc autour des terrains de sport

Le postulat du groupe PLR est lu et développé par **M. Alexis Turin**. Le postulat est combattu par l'ADG. Par contre, pour autant qu'on optimise les places de parcs existantes, il ne le combat pas. Le PDC est du même avis que l'UDC. **M. Alexis Turin** précise que le PLR ne veut pas créer des places de parc supplémentaires. La Municipalité soutient le postulat avec la modification du titre par « Optimisation des places de parc autour des terrains de sport ».

Vote sur l'acceptation du postulat modifié

Résultat : 39 oui, 2 abstentions

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour y répondre.

c. Structure d'accueil petite enfance

Le postulat du groupe UDC est lu et développé par **M. Guillaume Vanay**. Le postulat n'est combattu par aucun groupe ni par la Municipalité.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 37 oui, 2 non, 3 abstentions

Le postulat est transmis directement à la Municipalité qui a un délai de 12 mois pour y répondre.

9. Interpellation : Coût de l'électricité dans notre commune

Mme Madeleine Delarze développe l'interpellation cosignée. **M. Yannick Buttet** répond que la commune veut offrir le meilleur service au meilleur prix. Elle est obligée de s'approvisionner auprès de la Romande Energie propriétaire de l'infrastructure du réseau et majoritaire dans « Bas-Valais Energie » (anciennement SEBV). En 2014, les tarifs d'électricité de « Romande Energie » via « Bas-Valais Energie » ont baissé. La Municipalité peut intervenir en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale. Il existe une conférence élargie dans laquelle siège et peut intervenir la conseillère municipale Mme Sandra Cottet. Les autres communes n'ont pas forcément les mêmes besoins que Collombey-Muraz d'où certaines divergences dans les plans d'action. Nous sommes un consommateur qui peut aller sur le marché libre de l'électricité et probablement payer moins cher notre énergie. La Municipalité a demandé à « Romande Energie » si elle pouvait accéder à ce marché et attend la réponse dans le but de comparer les prix. La convention légale acceptée en 2010 avec Monthey est d'une durée déterminée de 27 ans et ne peut pas être dénoncée tant que le marché n'est pas libéralisé, mais pas avant 2016 ou 2017.

Mme Madeleine Delarze est satisfaite de la réponse.

10. Résolution : Pour un trottoir à Illarsaz

Mme Madeleine Delarze développe sa résolution cosignée devant l'assemblée. **M. Yannick Buttet** informe que le CM partage ce souci à Illarsaz. La résolution pourrait être transmise au canton, appuyée par le CM. Cependant, il y aurait le risque que le canton reporte à une date ultérieure le traitement d'autres objets qu'il pourrait financer. Le secteur d'Illarsaz est le seul de la commune où il manque 1km de trottoir desservant 31 personnes au niveau de la route cantonale. La zone à bâtir s'arrête à la hauteur de la Chappelle d'Illarsaz le long de la route cantonale. Les zones suivantes ne devraient pas changer d'affectation pendant les prochaines décennies.

Après discussion dans l'assemblée, le vote a lieu.

Vote sur l'acceptation de la résolution

Résultat : 38 oui, 4 abstentions

La résolution sera traitée par le CM.

11. Résolution : Système salarial des employés communaux

Mme Natercia Knubel développe pour le PDC la résolution devant l'assemblée. La discussion dans l'assemblée a lieu. La tournure des événements impliquant beaucoup d'incertitudes et d'interventions dans la salle, **M. Yannick Buttet** prend les devants et annonce que la Municipalité présentera lors de la prochaine séance plénière le système salarial de l'administration communale.

La résolution est retirée par le PDC.

12. Résolution : Pour que le Chablais ne soit pas oublié

M. Côme Vuille développe pour le PLR la résolution. La discussion dans l'assemblée a lieu. Aucun conseiller général ne s'exprime. **M. Yannick Buttet** comprend bien la préoccupation citée dans cette résolution, mais se

pose la question de savoir si c'est le bon moment d'intervenir. Il y a encore beaucoup d'analyses à faire sur diverses variantes. Il y a aussi une vraie prise de conscience du côté Français. Suite à FAIF, des réflexions sont agendées en 2035 pour des réalisations en 2050. Il faut donc plutôt avancer conjointement avec l'AOMC et la liaison CFF. Concerter le législatif vaudois pour avoir des revendications solides, même résolution votée le même soir par les 2 législatifs, serait un atout et un signal fort. **M. Côme Vuille** pense que si Collombey-Muraz et la commune de Monthey agissent ensemble, c'est aussi un signal fort montré de la part du Chablais Valaisan au canton. Les députés de notre région sont intervenus au Grand Conseil et le Conseil d'Etat a accepté de placer Monthey sur la ligne du Simplon. C'est l'occasion pour Collombey-Muraz d'apporter encore plus de poids au débat. Il précise que le canton doit présenter ses planifications dans FAIF au mois d'octobre 2014.

Vote sur l'acceptation de la résolution

Résultat : 17 oui, 19 non, 5 abstentions

La résolution est refusée par le CG.

13. Informations de l'Exécutif

- **M. Yannick Buttet** explique que la Raffinerie ne paie qu'une taxe de base, mais ceci est peu significatif en rapport à ce qu'elle amène en termes financiers au réseau d'eau. Ce point devra néanmoins être corrigé. La présence de la Raffinerie permet de maintenir le tarif de l'eau au plus bas (estimation : à frs 0.60 au lieu de frs 0.90).
- **M. Yannick Buttet** indique qu'un registre des remarques et réclamations existe auprès de l'administration communale.
- **M. Yannick Buttet** indique au sujet de Chablais Agglo qu'un comité de pilotage va redéfinir ses objectifs, le processus et le calendrier pour relancer le dossier en incluant les exécutifs et législatifs de notre région.
- La Municipalité a acheté un terrain en zone artisanale près de la route du Bras-Neuf pour environ frs 633'000.-. Le canton voulait le vendre à des privés. La commune espère rentabiliser ce terrain en une quinzaine d'année.
- **Mme Sandra Cottet** informe que la fréquentation du Bus urbain sur Collombey-Muraz a augmenté. Elle est passée de 2800 utilisateurs mensuels en 2012 à 6000 utilisateurs en 2013, soit une progression encourageante de 30%.
- **M. Jean-Luc Planchamp** annonce que le corps des sapeurs-pompiers de Collombey-Muraz comprend 46 personnes en 2013. Le but est d'atteindre 50 personnes en 2014. Il y a eu 33 interventions en 2013, soit une diminution de près de 51% par rapport à l'année précédente.
- **M. Jean-Luc Planchamp** présente les statistiques de la police municipale de Monthey pour 2013. Il y a eu 3500 interventions, soit une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente, 77000 appels téléphoniques et 20000 visites au guichet. Elle a surveillé 450 manifestations avec un effectif de 38 personnes. Sur les 429 amendes d'ordre distribuées à Collombey-Muraz, le montant de frs 22'470.- a été reversé à la commune. Cette somme n'avait pas été budgétisée car la convention ne prévoyait pas que la police inflige des amendes sur notre territoire communal. Pour les recensements et contacts, elle entreprend un énorme travail auprès des 241 commerces/entreprises et des 30 tenanciers de notre

commune. Elle est présente 9 heures par jour sur notre commune, soit 18 heures comptables pour la patrouille. 70 contrôles de vitesse ont été effectués. En 2014, la police participera à un exercice « catastrophe » sur le site chimique de Monthey et à un exercice « catastrophe » Tamoil.

- **M. Jean-Pierre Veuthey** précise que le CG devra se prononcer sur l'étude du plan de quartier de Clos-Donroux et d'éventuels changements de zone, raison pour laquelle le projet « Gessimo » a été présenté ce soir.

14. Questions

Il n'y a aucune question en suspens depuis la dernière séance.

- 1) **Mme Nathalie Cretton** demande des informations à M. Jean-Luc Planchamp sur l'application des directives phytosanitaires au sein de la voirie et sur les procédés utilisés pour remplacer ces produits phytosanitaires. **M. Jean-Luc Planchamp** répond qu'un employé a suivi un cours de 2 jours à Bienne, que l'emploi de ces produits est en baisse et qu'il y a l'abandon de certains produits de traitement en parallèle à l'augmentation d'utilisation de produits « Bio ».
- 2) **Mme Madeleine Delarze** informe que durant certains jours fériés des camions circulent à Illarsaz. En outre, le panneau indicatif des jours fériés valaisans et interdisant le passage des camions sur le pont du Rhône n'est pas bien orienté. Est-ce que le panneau est véritablement encore utilisé ? Qu'en est-il des prescriptions concernant cette circulation spéciale lors des jours fériés tombant en semaine ? **M. Jean-Luc Planchamp** va se renseigner à ce sujet et répondra lors de la prochaine séance.
- 3) **Mme Madeleine Delarze** interroge la Municipalité pour savoir si les petits enfants d'Illarsaz disposeront en 2014 d'une place de jeu en adéquation avec leur âge. Est-ce que la Commune a entamé une réflexion sur la problématique de la place de jeu à Illarsaz ? **M. Mickael Vieux** indique que la Municipalité a mis la priorité sur Collombey.
- 4) **M. Jean-Pierre Rouiller** interroge la Municipalité sur le futur quartier du « Verger ». Il est stipulé dans le dossier mis à l'enquête publique de la route d'« accès Est » qu'après leur réalisation, les futures routes internes au quartier du « Verger », ainsi que les zones publiques, se verront octroyées un numéro de parcelle séparé qui sera cédé à la commune de Collombey-Muraz comme convenu. Que signifie « convenu » ? Est-ce que la commune assurera les frais d'entretien de ces routes avec éclairage, signalisations, canalisations, déneigement et réparations ? Si tel devrait être le cas et par souci d'équité, faudrait-il en faire de même pour tous les autres lotissements privés sur le territoire communal ? **M. Jean-Pierre Veuthey** répond qu'il n'y a encore pas de convention signée avec le propriétaire. En principe dans les plans de quartier, les routes principales qui donnent accès au quartier sont grevées d'une servitude. La commune jouit donc d'un droit de passage et s'occupe de l'entretien. Par exemple les candélabres sont à la charge du propriétaire du fond mais l'électricité est à la charge de la commune.
- 5) **M. Cédric Perret** demande comment on peut faire lorsque ni l'UAPE, ni l'école ne peuvent prendre en charge les élèves lors des ballades dont les rendez-vous sont fixés en dehors des heures habituelles ? **M. Olivier Turin** répond que le directeur des écoles a une réponse : L'élève pourrait aller dans une autre classe en attendant le départ de la ballade d'école. De l'avis de **M. Olivier Turin**, les parents peuvent s'arranger entre eux pour amener et aller chercher les enfants. Il va réfléchir s'il existe d'autres possibilités.
- 6) **Mme Marilyne Hohenauer** demande où en est le dossier des patrouilleurs scolaires adultes prévu dans le budget 2014. **M. Jean-Luc Planchamp** répond qu'il est prévu pour l'entrée des écoles 2014 qu'un patrouilleur adulte enseigne aux élèves à traverser la route.
- 7) **Mme Marilyne Hohenauer** s'inquiète au sujet du carrefour de la Meunière qui est toujours aussi dangereux pour les enfants. Elle demande s'il n'est pas possible de déplacer la patrouilleuse scolaire, Mme Wüthrich, pour le sécuriser. **M. Jean-Luc Planchamp** répond qu'il va examiner ce point.

- 8) **Mme Nathalie Cretton** demande où en est le dossier des normes antibruit avec la Raffinerie. La commune devait envoyer en décembre 2013 un courrier demandant un plan d'assainissement détaillé pour une mise en conformité. **Mme Sandra Cottet** répond que deux experts indépendants, nommés par la commune, ont été mandatés pour établir un rapport à ce sujet.
- 9) **Mme Nathalie Cretton** demande quand nous pourrions bénéficier d'un règlement des déchets ? **Mme Sandra Cottet** répond qu'une proposition de règlement sera transmise au Bureau pour la fin du mois de mars.
- 10) **M. José Sotillo** demande si le règlement des déchets va être présenté à la commission EEDD. **Mme Sandra Cottet** répond que c'est de la compétence du Bureau de prendre cette décision.

15. Divers

Personne ne désire prendre la parole.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 00h30.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

